



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2794
4 mars 1988

FRANCAIS

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 2794^e SEANCE

Tenue au Siège, à New York
le vendredi 4 mars 1988, à 11 heures

Président : M. PEJIC

(Yougoslavie)

Membres : Algérie

Allemagne, République
fédérale d'

Argentine

Brésil

Chine

Etats-Unis d'Amérique

France

Italie

Japon

Népal

Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord

Sénégal

Union des Républiques socialistes
soviétiques

Zambie

M. DJOUDI

Le Comte YORK von WARTENBURG

M. DELPECH

M. NOGUEIRA-BATISTA

M. YU Mengjia

M. OKUN

M. BLANC

M. BUCCI

M. KAGAMI

M. RAMA

Sir Crispin TICKELL

M. SARRE

M. BELONOGOV

M. ZUZE

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, e' également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 11 h 35.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA QUESTION DE L'AFRIQUE DU SUD

LETTRE DATEE DU 2 MARS 1988, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DE LA
SIERRA LEONE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/19567)

LETTRE DATEE DU 2 MARS 1988, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA ZAMBIE AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES (S/19568)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Avant que nous poursuivions
le débat, je voudrais faire la déclaration suivante.

Plusieurs membres du Conseil m'ont abordé hier et ont appelé mon attention sur
la déclaration qu'a faite le représentant de l'Afrique du Sud à la réunion du
Conseil.

J'avais moi-même constaté que cette déclaration regorgeait d'accusations
arrogantes lancées contre le Conseil et l'Organisation des Nations Unies qui ne
font que refléter la politique de l'Afrique du Sud rejetée vigoureusement par la
communauté internationale rejetée vigoureusement. Les représentants qui m'ont
abordé ont exprimé catégoriquement leur point de vue selon lequel la déclaration du
représentant de l'Afrique du Sud était une insulte à la communauté internationale,
les Nations Unies et cet auguste organe et était absolument inacceptable. Cela
témoigne à l'évidence que l'Afrique du Sud est décidée à poursuivre sa politique
raciste au mépris de la communauté internationale et des décisions des
Nations Unies.

Je partage avec vous cette opinion. C'est pourquoi je tenais à faire cette
déclaration.

Conformément à la décision prise à la 2793ème séance, j'invite les
représentants du Guyana, de la Sierra Leone et de l'Afrique du Sud à occuper les
sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Insanally (Guyana), M. Kargbo (Sierra Leone)
et M. Manley (Afrique du Sud) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les
côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais informer les
membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la Bulgarie et de la Tunisie
des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur

Le Président

la question inscrite à l'ordre du jour. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Garvalov (Bulgarie) et M. Ghezal (Tunisie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais informer le Conseil que j'ai reçu du Président par intérim du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, une lettre datée du 3 mars 1988, qui se lit comme suit :

"Au nom du Comité spécial, j'ai l'honneur de demander qu'en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, le Conseil de sécurité m'invite à participer à l'examen par le Conseil de la question de l'Afrique du Sud."

Dans le passé, le Conseil de sécurité a invité des représentants d'autres organes des Nations Unies à l'occasion de l'examen de certaines questions inscrites à son ordre du jour. Conformément à la pratique établie en la matière, je propose au Conseil d'inviter, au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, le Président par intérim du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) Le Conseil de sécurité va reprendre l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je voudrais appeler l'attention des membres du Conseil sur les documents ci-après : S/19573, lettre datée du 1er mars 1988, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Guyana auprès de l'Organisation des Nations Unies; S/19574, lettre datée du 3 mars 1988, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies; et S/19575, lettre datée du 3 mars 1988, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Grèce auprès des Nations Unies.

Le Président

Le premier orateur est M. Helmut Angula, Représentant permanent de la South West Africa People's Organization (SWAPO) auprès de l'Organisation des Nations Unies, que le Conseil a invité en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire à la 2793ème séance. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. ANGULA [South West Africa People's Organization (SWAPO)]

(interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars. De par son admirable politique de non-alignement et sa solidarité sans réserve avec la lutte des peuples sous domination coloniale, votre pays, la Yougoslavie, entretient les meilleures relations avec la South West Africa People's Organization (SWAPO). Nous vous souhaitons plein succès dans l'exercice de votre mandat.

Dans le même ordre d'idées, je voudrais féliciter votre prédécesseur, l'Ambassadeur Vernon Walters, des Etats-Unis, qui a si brillamment dirigé les travaux du Conseil durant sa présidence au mois de février.

Le Conseil de sécurité est une fois encore appelé à débattre de la situation grave en Afrique du Sud et des conséquences de la politique d'apartheid du régime de Pretoria. La communauté internationale, l'Afrique en particulier, a appris avec consternation et indignation la nouvelle des dernières mesures de restriction draconiennes prises le 23 février 1988 par le régime boer à l'encontre de 17 organisations anti-apartheid et autres organisations démocratiques à l'intérieur de l'Afrique du Sud, dont le United Democratic Front (UDF), désormais reconnu, tant sur le plan national qu'international, comme le front le plus représentatif regroupant la plupart des forces démocratiques et progressistes d'Afrique du Sud. Le régime d'apartheid a également imposé des restrictions aux déplacements et aux activités de plusieurs opposants de l'apartheid.

Les dernières initiatives prises par le régime de Pretoria pour restreindre les seuls moyens de protestation pacifique est une nouvelle preuve que ceux qui appuient le régime raciste, en font l'apologie et prétendent que Botha et ses sbires souhaitent sincèrement des "réformes" en Afrique du Sud sont dans l'erreur. Ces initiatives, ajoutées aux mesures de répression déjà adoptées par la clique de Botha à l'encontre d'organisations engagées dans une lutte pacifique et non violente démentent une fois encore la notion que les mesures de répression de l'apartheid sont dirigées contre ce que l'on appelle des "forces extérieures et subversives".

L'apartheid, en tant que doctrine politique, est anti-humaine et par conséquent antidémocratique. L'apartheid a été à juste titre condamné par la communauté internationale comme crime contre l'humanité. L'apartheid est intolérant, violent, criminel et donc incapable de toute considération humaine.

M. Angula

Ses exécutants sont d'authentiques criminels qui aiment tourmenter leurs victimes. Après avoir incarcéré des dirigeants et des militants des mouvements de libération, ils frappent maintenant sauvagement les organisations qui préconisent ouvertement un changement pacifique en Afrique du Sud et y sont attachées. Jusqu'à l'Eglise qui n'a pas échappé à la brutalité des racistes. La vérité est que les partisans de la suprématie blanche ont du mal à exister sans violence. En d'autres termes, le régime sud-africain, de par sa nature même, ne peut survivre sans commettre des actes de répression et sans terroriser les forces démocratiques et les masses.

L'attitude raciste à l'égard de la population africaine a été bien exprimée par l'un des parents de Piet Retief, l'un des dirigeants de la Marche des Boers, qui, en 1876, a expliqué en ces termes les raisons de cette marche :

"Les procédés, en ce qui concerne l'affranchissement de nos esclaves" - et j'insiste sur les mots "nos esclaves" - "sont honteux et injustes. Et pourtant, ce n'est pas tant leur affranchissement qui nous a poussés à aller si loin que le fait qu'ils ont été placés sur un pied d'égalité avec les chrétiens, ce qui est contraire à la loi de Dieu et à la distinction naturelle qui existe entre les races et les couleurs. Ainsi, il était intolérable pour tout chrétien digne de ce nom de se plier sous ce joug. Voilà pourquoi nous avons préféré nous retirer pour préserver notre doctrine dans toute sa pureté." Tel est l'extrémisme de la mentalité boer, passée et présente. Et les membres du Conseil ont vu hier le mépris dont a fait preuve le représentant du régime boer à l'égard de cet organe reconnu de la communauté internationale. Je suis certain qu'ils n'ont pas de mal à imaginer comment sa politique et son armée traitent la population africaine en Afrique du Sud, en Namibie et dans les pays africains voisins.

Au fil des années, le régime raciste d'Afrique du Sud a pris à l'encontre de la majorité noire d'Afrique du Sud et de Namibie toutes sortes de mesures fascistes et brutales jamais connues dans l'histoire de l'humanité afin de garantir les privilèges des Blancs. Cependant, les masses opprimées ont fait face à la hauteur de la situation en se montrant prêtes non seulement à supprimer ces privilèges, mais aussi à se débarrasser une fois pour toutes du système de la suprématie raciste afin de créer une société libre, non raciale et démocratique. Elles ont clairement démontré qu'aucune mesure de répression n'arrêterait leur marche vers ce noble but. Les restrictions imposées récemment par le régime Botha à l'encontre des forces pacifiques et démocratiques en Afrique du Sud sont vouées à l'échec

M. Angula

comme l'ont été l'état d'urgence, l'occupation militaire des townships, la détention de dizaines de milliers d'opposants de l'Etat d'apartheid et le muselage de la presse. Toutes ces mesures brutales prises à l'encontre de la population sont bien la meilleure preuve du désespoir du régime et de sa frustration devant la situation qu'il a lui-même créée.

La SWAPO de Namibie se joint à l'ensemble de la communauté internationale pour condamner énergiquement le régime raciste qui vient une nouvelle fois de s'attaquer aux forces pacifiques et démocratiques en Afrique du Sud.

C'est la quatrième fois en cinq mois que le Conseil se réunit pour examiner des accusations portées contre l'Afrique du Sud raciste. Cela revient à dire que presque chaque mois cet organe doit se réunir pour délibérer sur les crimes commis par l'apartheid à l'encontre des peuples d'Afrique du Sud, de Namibie et d'Afrique australe en général.

Nous savons tous qu'aucun progrès n'a encore été fait vers l'application des résolutions 601 (1987) et 602 (1987) adoptées en octobre et en novembre 1987 respectivement. Si le Conseil n'a pas pris de mesures efficaces contre le régime criminel d'apartheid la faute en revient à un tout petit nombre de membres de ce conseil. Certaines délégations présentes dans cette salle sont plus que jamais impatientes de sanctionner d'un vote négatif les projets de résolution à l'étude pour défendre le régime d'apartheid.

Ce sont ces votes négatifs qui continuent à semer la mort et la destruction en Afrique australe.

Il y a près de 15 jours, mon peuple a fait l'objet d'un autre massacre terrible ayant pour auteurs les racistes sud-africains. L'armée raciste a posé, dans une banque au nord de la Namibie, une bombe dont l'explosion a tué 27 personnes innocentes et en a blessé 90 autres.

Notre nation pleure et enterre ses morts, victimes non seulement de la politique raciste sud-africaine d'occupation illégale et d'hégémonie régionale, mais aussi de la politique du "couplage" et des votes négatifs au Conseil de sécurité.

A l'instar de la SWAPO, l'Afrique du Sud - c'est tout du moins ce qu'on nous dit - a accepté la tenue, en Namibie, d'élections organisées et supervisées par les Nations Unies. Et pourtant, l'application de la résolution 435 (1978) semble toujours une possibilité très lointaine 10 ans après son adoption.

M. Angola

Notre peuple tient toujours aussi fermement à ce que des élections internationalement organisées aient lieu en Namibie. Les Etats-Unis n'ont pas à imposer de conditions à notre liberté en la liant à une situation qui se présente hors des frontières namibiennes. Pourquoi est-il si mauvais d'avoir des élections en Namibie alors qu'il y en a aux Etats-Unis? Le représentant des Etats-Unis peut-il dire à cette assemblée pourquoi son pays souhaite voir se tenir des élections au Nicaragua et au Panama mais s'oppose à ce que les Nations Unies s'acquittent de leur mandat en Namibie? Aurait-il la bonté de nous l'expliquer? Notre peuple voudrait bien le savoir. Notre peuple est hanté par cette politique du couplage. Combien d'années encore allons-nous continuer de souffrir avant que les amis de Pretoria arrivent à se décider?

En attendant, alors que l'on exige de l'Angola qu'il se débarrasse des forces cubaines amies, l'Afrique du Sud raciste lance chaque jour sans entrave des attaques militaires contre ce pays frère, causant des souffrances indicibles à cette nouvelle nation indépendante de l'Afrique. Le sud de l'Angola continue d'être ravagé par les troupes racistes d'agression et d'occupation. Les Angolais, hommes, femmes et enfants, sont chaque jour froidement assassinés. Les infrastructures sociales et économiques de ce pays ont été et continuent d'être déquitées par l'armée raciste. L'intégrité territoriale et la souveraineté de la République populaire de l'Angola sont violées chaque jour par le régime de Pretoria. Et pourtant, il en est pour saluer et appuyer des actes d'agression caractérisés de ce genre. Comment arriver à une autre conclusion alors que les amis de Pretoria parlent sans vergogne à la communauté internationale des prétendus intérêts de sécurité véritable du régime raciste sud-africain? Ce que l'on appelle la sécurité, comme nous en avons fait l'expérience au fil des ans, signifie que le sang des peuples africains, y compris en particulier celui des Namibiens et des pays voisins, dont l'Angola, doit être versé sur leur propre terre par les agresseurs racistes. Quel argument est-ce là? Qu'est-il advenu de l'ordre international?

L'histoire nous enseigne que les dirigeants racistes de Pretoria sont aujourd'hui les représentants des ambitions hégémonistes de leurs ancêtres Boers qui, déjà en 1881, avaient essayé de conquérir l'Angola. En fait, un groupe de Boers avait déjà occupé une portion de la province de Cunene, de connivence avec les colonialistes portugais dans leur guerre contre le peuple angolais. La lutte révolutionnaire héroïque du peuple angolais, qui a été couronnée par la défaite

M. Angula

du colonialisme portugais, a détruit les rêves les plus fous des dirigeants racistes et de leurs alliés impérialistes qui, aujourd'hui, continuent de les appuyer, même si leur politique et leurs actes en Afrique australe sont des plus grossièrement fascistes et indéfendables. Il est de notoriété publique que pratiquement tous les Etats indépendants d'Afrique de la région sont victimes de l'agression et de la déstabilisation racistes, soit par la voie d'attaques militaires directes, soit par l'intermédiaire de bandits armés tels que l'UNITA et RENAMO, qui ne sont rien d'autre que des instruments au service des visées hégémonistes de Pretoria. Nous savons que Washington s'est allié à Pretoria dans cette campagne contre le peuple africain.

Nous avons une question bien simple à poser aux amis de Pretoria : combien de temps encore vont-ils continuer leur association honteuse avec des délinquants, des criminels et des auteurs de viols à Pretoria, dont la mentalité fasciste et la faillite politique en font des hors-la-loi dans l'histoire du monde civilisé?

Quand comprendront-ils que les peuples africains sont des êtres humains de chair et de sang comme tous les êtres humains, quelle que soit la couleur de leur peau? Quand comprendront-ils que le sang africain coule depuis trop longtemps déjà du fait des apôtres de l'apartheid qui bénéficient de leur appui et de leur connivence directs ou indirects?

Le régime raciste sud africain sème depuis trop longtemps la mort et la destruction en Afrique du Sud, en Namibie et dans toute la région. Il est grand temps que la communauté internationale agisse avec fermeté en faveur de l'humanité. Nous sommes ici aujourd'hui pour exiger l'imposition de sanctions globales et obligatoires contre les dirigeants racistes de Pretoria. Nous demandons tout particulièrement au Gouvernement des Etats-Unis, au Royaume-Uni, et à la République fédérale d'Allemagne de repenser leur politique de protection du régime de l'apartheid dans cette salle lorsqu'ils émettent des votes négatifs, qui ont toujours empêché le Conseil de sécurité d'adopter les mesures urgentes qui s'imposent, alors qu'il est chargé de la défense de l'humanité et du maintien de la paix et la sécurité internationales. En effet, tout délai, par action ou omission, signifie que d'autres parmi les nôtres vont mourir alors qu'ils ne font que réclamer le droit de décider de leur propre avenir et de vivre dans la liberté, la justice et la paix.

M. Angula

Pour conclure, nous profitons de cette occasion pour exprimer notre solidarité militante et fraternelle avec le peuple héroïque de l'Afrique du Sud, dirigé par l'African National Congress of South Africa, dans sa lutte légitime pour une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale. Sa lutte est la nôtre et nous marcherons avec lui, la main dans la main, jusqu'à la victoire finale.

La lutte continue;

La victoire est certaine!

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la South West Africa People's Organization (SWAPO) de ses commentaires au sujet de la politique suivie par mon pays et des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est M. Makhanda, invité par le Conseil lors de sa 2793e séance, au titre de l'article 39 de son règlement intérieur. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. MAKHANDA (Pan Africanist Congress of Azania) (interprétation de l'anglais) : Grâce et Paix au Conseil.

La délégation du Pan Africanist Congress of Azania (PAC), gardien des aspirations véritables et authentiques de la majorité africaine victime de la discrimination, opprimée, exploitée et dépossédée mais résistante, exprime sa reconnaissance pour l'invitation qui lui a été faite par cet éminent organe, le Conseil de sécurité des Nations Unies.

Monsieur le Président, je voudrais présenter nos félicitations les plus chaleureuses, à vous-même et à votre délégation, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars. Ma délégation se réjouit de voir un éminent diplomate, d'un pays de principes, avec lequel nous avons été étroitement associés pendant de longues et difficiles années, présider les délibérations du Conseil sur une question qui est un défi pour l'humanité tout entière depuis 40 ans. La position de principe adoptée par votre pays, la Yougoslavie, dans d'autres situations comparables de lutte dans notre région d'Afrique australe, a abouti à l'espérance, puis, à l'indépendance totale de ceux que vous avez aidés. Nous pensons que nous ne serons pas une exception. Je veux croire que votre grande compétence diplomatique et votre longue expérience dans ce domaine contribueront au succès de nos délibérations.

M. Makhandu

Ma délégation voudrait aussi rendre hommage à votre prédécesseur, M. Vernon Walters, Représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique, pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil pendant le mois écoulé. Nous tenons également à exprimer notre reconnaissance pour l'appui inconditionnel que lui-même et d'autres membres permanents du Conseil ont donné à une déclaration publiée en décembre 1987 dans le communiqué de presse SC/4965 demandant la clémence pour les "Six" de Sharpeville dont les noms suivent : Mojaleta Sefatsa, Reid Mokoena, Oupa Diniso, Duma Khumalo, Don Mokhesi et Mlle Theresa Ramashamola. Des membres de leurs familles sont parmi nous aujourd'hui.

Je ne vais pas ici ennuyer les membres du Conseil en expliquant en détail les raisons pour lesquelles nous sommes ici. Hier, le représentant de la Mission permanente d'observation de l'African National Congress of South Africa (ANC) a fait, je crois, un exposé convaincant. Ma délégation partage les vues qu'il a exprimées, de même que nous souscrivons à ce que vient de dire l'un de nos compatriotes namibiens.

Notre position commune a été exprimée de façon encore plus explicite et concrète par le général Garba, Président du Comité spécial contre l'apartheid, M. Kargbo, Président du Groupe africain pour le mois en cours et M. Massamba Sarré, membre du Conseil de sécurité. Tous ont demandé des mesures concrètes et averti que la violence risquait de connaître une escalade si aucune mesure n'était prise par le Conseil.

Les autorités sud-africaines, d'un autre côté, ont dit à cet organe :
"... nous rejetons vos accusations avec mépris; faites ce que vous voulez, peu nous chaut."

En 1960, l'organisation que je représente, le Pan Africanist Congress of Azania (PAC), a organisé une manifestation pacifique contre les lois honnies sur les laissez-passer : plus de 69 de nos partisans ont été tués. Il y a aujourd'hui à Sharpeville des gens qui peuvent témoigner que certains parmi eux ont été tués par balle après avoir été blessés, tandis qu'ils gisaient par terre. A la suite de ces actes horribles, le PAC et d'autres organisations ont été interdits pour avoir été non violents. La communauté internationale a condamné les autorités racistes de Pretoria, mais la vie s'est poursuivie comme d'habitude pour les oppresseurs de mon pays.

M. Makhandia

En 1976 encore, lors d'une manifestation de protestation pacifique contre certaines des réglementations du régime raciste, dont les participants étaient, cette fois-ci, surtout des étudiants - ce qui constitue un fait parfaitement sain dans toute société civilisée -, plus de 800 d'entre eux ont fini par être brutalisés, massacrés. Huits cents enfants ont été tués en quelques semaines - et ceux-là portaient leurs uniformes d'écolier, pas des uniformes militaires; ce n'était pas des habits de camouflage qu'ils portaient, mais des uniformes d'écolier.

Une année plus tard, en 1977, 18 organisations noires ont été interdites simplement pour avoir aidé la communauté africaine à se remettre du traumatisme de 1976 au moyen de projets d'aide, de campagnes d'alphabétisation et d'autres services d'appui. Notre président, Zephania Mothopeng, qui avait contribué à ces plans, a été condamné deux ans plus tard, en 1979, à 30 ans de prison. Steve Biko a été tué l'année même où les organisations noires ont été interdites. Toutes ces organisations oeuvraient pour la transformation pacifique de la communauté noire.

Là encore, la communauté internationale a condamné les autorités racistes de Pretoria, et la vie s'est poursuivie comme d'habitude pour les oppresseurs et leurs défenseurs à l'étranger.

Les événements du 24 février 1988 ne sont qu'une réédition des événements de 1977 et de 1960. N'importe quel simple d'esprit qui analyserait cette époque et verrait là ou les mesures que cette noble instance a ou n'a pas prises peut se permettre, sans aucun doute, de dire exactement ce qu'Albert Leslie Manley, de l'Afrique du Sud raciste, a dit hier au Conseil :

"... faites ce que vous voulez, peut nous chaut."

Le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies n'a jamais pris de mesure punitive lorsque des hommes, des femmes et des enfants sans défense, sans armes et pacifiques étaient tués au cours de manifestations. Le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies n'a jamais pris de mesure punitive lorsque des gamins en culotte courte ou en tenue de gymnastique, portant des cartables, étaient tués pendant des manifestations pacifiques. En témoigne le vêtement d'Hector Pietersen dans l'image qui en est venue à symboliser le soulèvement de Soweto.

Faut-il être un génie pour savoir qu'aucune mesure ne sera prise puisque les violations commises par les racistes de Pretoria, aux yeux de ceux qui ont pouvoir et responsabilités, ne sont pas aussi graves que, par exemple, la nationalisation

de certaines sociétés multinationales par un pays en développement? Si tel avait été le cas, non seulement des sanctions auraient été envisagées, mais des actions militaires auraient certainement été sérieusement examinées.

Pour certains, les choses matérielles sont beaucoup plus importantes que la vie humaine, en particulier si cette vie est celle d'une personne dont la peau est de couleur sombre. Comment expliquer autrement que des hordes d'extrémistes néo-nazis armés manifestent publiquement, sans même craindre d'être réprimandés par les autorités d'un pays où l'état d'urgence a été imposé? Mais un groupe pacifique de membres du clergé sans armes - que dis-je, habillés de soutanes trempées, la Bible à la main - a été intercepté et dispersé par la police, et leurs dirigeants ont été jetés en prison. Les seuls objets de métal qu'ils avaient sur eux étaient des crucifix qu'ils portaient visiblement sur leur poitrine.

Quant aux six jeunes gens que j'ai mentionnés tout à l'heure - parmi lesquels une jeune femme dont la mère, Julia Ramashamola, est ici parmi nous -, tous les tribunaux de mon pays ont jugé qu'aucun d'eux n'avait, de quelque manière que ce soit, contribué physiquement au décès d'un conseiller local, Khuzwayo Jacob Dlamini, survenu le 3 septembre 1984; ces personnes faisaient simplement partie d'une foule qui avait l'intention de tuer. Voilà pourquoi on les accuse de meurtre et on veut les pendre. L'Etat n'a pas pu prouver que le décès résultait d'un acte commis par quelqu'un dans la foule. Dlamini a pu mourir d'une crise cardiaque, mais six jeunes gens devront être pendus pour justifier ce mal odieux qu'est l'apartheid. Il suffit de tenir la main de Mme Ramashamola pour sentir l'anxiété qui l'habite et qui détruit lentement son système nerveux, et comprendre combien est traumatisant le fléau de l'apartheid. Ce fléau qu'est l'apartheid est un mal réel. Est-ce que ces six jeunes vies n'ont pas de valeur parce qu'elles sont abritées dans un corps de couleur sombre? Est-ce la vieille position raciste qui réapparaît selon laquelle "si quelque chose ne va pas, attrapez donc un nègre et lynchez-le"? L'apartheid est un mal réel. Il est brutal. Par son inaction, le Conseil contribue au lynchage qui se poursuit dans l'Afrique du Sud raciste.

M. Makhandia

Le peuple azanien ne peut rester inactif face aux fléaux qui se multiplient. L'inaction est contraire à la volonté de Dieu; elle est un mal en soi. Le peuple azanien est un peuple qui craint Dieu. Nous sommes donc contraints d'agir, et nous le devons - d'où la création du Comité azanien de coordination - à la suite de l'interdiction la semaine dernière de 17 organisations et d'arrestations.

En invoquant des sanctions économiques obligatoires et globales au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, cet organe contribuerait grandement à l'élimination du système maléfique de l'apartheid. Cet organe peut rendre obligatoires les mesures existantes - mesures prises par la CEE et les Etats-Unis, appuyées par le Japon et d'autres pays, et qui sont généralement acceptées.

Si le Conseil peut agir dans ce sens, M. Albert Leslie Manley, au lieu de dire aux membres "Faites toujours ce que vous voulez, peu nous chaut", pourrait leur dire "Aidez-nous à éliminer ce fléau, ce mal, ce crime contre l'humanité". C'est alors seulement que nous pourrions forger des socs de nos épées.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie M. Makhandia des commentaires qu'il a faits sur la politique de mon pays et des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. KAGAMI (Japon) (interprétation de l'anglais) : Qu'il me soit tout d'abord permis, Monsieur le Président, de vous féliciter sincèrement de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars. Je suis certain que les délibérations du Conseil bénéficieront grandement de votre vaste expérience de diplomate et de vos grandes qualités de dirigeant. Je puis vous assurer que ma délégation coopérera pleinement avec vous dans l'exercice de vos importantes responsabilités.

Je tiens en même temps à exprimer ma reconnaissance à votre prédécesseur, M. Vernon Walters, pour l'excellente manière dont il a dirigé les travaux du Conseil tout au long du mois de février.

Le 24 février, la communauté internationale a été atterrée en apprenant la toute dernière mesure de répression adoptée par l'Afrique du Sud : l'interdiction d'exercer toute activité politique faite à des organisations sud-africaines qui mènent une lutte non violente contre l'apartheid. Comme l'aurait déclaré un porte-parole de l'une de ces organisations : "En Afrique du Sud, le dernier phare de la liberté de critiquer de quelque manière que ce soit les tentacules étouffants de l'apartheid ou de leur résister est en train de s'éteindre".

M. Kagami (Japon)

Toutefois nous savons tous que même si un certain calme et un certain ordre peuvent résulter de ces dernières mesures draconiennes, il ne s'agira que d'une illusion fragile et éphémère.

Il est étonnant que le Gouvernement sud-africain refuse de reconnaître ce qui est clair pour le monde entier, à savoir que les problèmes du pays trouvent leur source dans le système odieux et déshumanisant de l'apartheid. Ce sont les propres politiques d'apartheid du gouvernement qui pénètrent chaque aspect de la vie sociale, économique et politique du pays, qui incitent la majorité opprimée à se soulever, qui provoquent l'hostilité des Etats africains voisins et qui suscitent la colère de la communauté internationale.

Néanmoins, Pretoria continue en désespoir de cause à prendre l'une après l'autre de vaines mesures pour réprimer le mécontentement populaire. Depuis près de deux ans qu'il a rétabli l'état d'urgence, ce régime a arrêté et détenu arbitrairement des milliers de ses citoyens, y compris de nombreux enfants et jeunes gens. Il a renforcé ses restrictions sur les médias dans une vaine tentative de cacher au reste du monde les atrocités commises par ses autorités. Les nouvelles interdictions annoncées le mois dernier ne peuvent être interprétées que comme un autre signe de l'effondrement des fondations mêmes sur lesquelles repose le régime d'apartheid.

En apprenant cette dernière tentative désespérée de faire taire les voix de la vérité, de la paix et de la liberté, le Ministre des affaires étrangères de notre pays, Sousuke Uno, a publié une déclaration dans laquelle il condamne énergiquement ces nouvelles mesures. En cette occasion, mon gouvernement exige à nouveau que l'Afrique du Sud reporte ses plus récentes interdictions et s'engage de bonne foi à s'attaquer à la véritable source du problème : le système d'apartheid.

Mon pays a demandé à maintes reprises que l'Afrique du Sud prenne des mesures concrètes et fondamentales pour abolir l'apartheid et présente à la communauté internationale un calendrier crédible en vue de la réalisation de cet objectif. Ces mesures doivent inclure la levée de l'état d'urgence; la mise en liberté immédiate et inconditionnelle de tous les détenus, y compris, en particulier, de Nelson Mandela et de tous les autres prisonniers politiques; et le démantèlement du système des Bantoustans. En outre, l'Afrique du Sud doit renoncer à toute incursion militaire dans les territoires voisins et doit octroyer à la Namibie son indépendance légitime et trop longtemps attendue.

M. Kagami (Japon)

La communauté internationale doit résolument exercer des pressions économiques et politiques sur l'Afrique du Sud jusqu'à ce que ces buts soient atteints.

Le Japon, pour sa part, explore à cette fin toutes les avenues possibles. Les diverses mesures politiques et économiques adoptées par le Japon contre l'Afrique du Sud s'étaient sur des documents. En outre, le Japon s'efforce activement de promouvoir le dialogue politique avec les dirigeants régionaux, y compris les dirigeants noirs en Afrique du Sud. Le Japon apporte dans les domaines de l'éducation et de la formation une assistance à de jeunes citoyens noirs de l'Afrique du Sud et de la Namibie, et apporte également une assistance aux pays africains voisins, qui se heurtent à de graves difficultés économiques en raison des politiques internes et régionales de l'Afrique du Sud.

Quand les dirigeants de la minorité blanche de Pretoria comprendront-ils que la paix ne pourra être restaurée dans leur pays troublé tant qu'ils n'auront pas aboli leur répugnante politique d'apartheid, et que des actes d'agression et de répression ne peuvent que déboucher sur de nouvelles effusions de sang et, en dernière analyse, sur une véritable guerre civile?

Quand l'Afrique du Sud finira-t-elle par entendre raison et reconnaîtra-t-elle que les jours de l'apartheid sont comptés? Car, comme l'histoire l'a démontré à travers les âges, la liberté et la dignité de l'homme ne peuvent être réprimées à jamais. En fin de compte, la justice l'emportera.

M. DELPECH (Argentine) (interprétation de l'espagnol) : Je voudrais profiter de cette première intervention du mois de mars pour rendre hommage au Représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique, l'Ambassadeur Vernon Walters, pour la manière excellente et positive dont il a dirigé les travaux du Conseil en février.

Je tiens également à vous saluer, Monsieur le Président, non seulement parce que nous vous connaissons personnellement, mais aussi en raison des liens très étroits qui unissent nos deux pays. Vos qualités diplomatiques bien connues et l'énergie dont vous avez fait preuve en vous acquittant de vos fonctions sont de bon augure pour nos travaux.

L'heure n'est pas aux discours. J'éviterai donc de prolonger mon intervention en réitérant la position de mon gouvernement, qui est de condamner la politique d'apartheid du régime de Pretoria comme crime contre l'humanité. Notre politique est bien connue et elle explique pourquoi nous nous sommes portés coauteurs d'initiatives sur cette question, y compris au Conseil de sécurité.

Je voudrais me concentrer sur les épisodes qui se sont déroulés récemment en Afrique du Sud. A ce sujet, je voudrais lire un communiqué de mon pays en date du 1er mars 1986, ainsi libellé :

"Devant les nouvelles mesures draconiennes de répression adoptées par le Gouvernement sud-africain, à savoir l'interdiction faite à 18 organisations extra-parlementaires qui représentent de larges secteurs de la communauté noire de ce pays, d'exercer toute activité politique pacifique, l'intervention brutale de la police pour disperser une manifestation organisée pour demander le report de ces mesures et l'arrestation de l'archevêque Tutu de l'Eglise anglicane, de l'archevêque Stephen de l'Eglise catholique, du Président de l'Eglise méthodiste et de 20 autres personnalités religieuses qui étaient à la tête de cette manifestation, le Gouvernement argentin condamne énergiquement ces mesures arbitraires qui tendent à perpétuer l'inique régime d'apartheid et à porter atteinte aux droits fondamentaux de la personne humaine."

(S/19574, annexe)

Les faits décrits dans ce communiqué sont bien connus des membres du Conseil et, en dépit des mesures inadmissibles adoptées par le Gouvernement sud-africain pour faire taire la presse, nous croyons nécessaire que le Conseil se manifeste à ce sujet car il s'agit d'actes qu'on ne peut passer sous silence.

M. Delpech (Argentine)

La politique d'apartheid a de graves conséquences à l'intérieur même de l'Afrique du Sud, mais elle perturbe en outre gravement la paix et la sécurité dans toute l'Afrique australe, comme l'a indiqué unanimement le Conseil lui-même dans sa résolution 473 (1980), pour ne mentionner qu'un exemple. Nous considérons que le Conseil ne devrait pas hésiter à appliquer de toute urgence toutes les mesures dont il dispose pour obtenir l'élimination totale et définitive de cette politique.

La communauté internationale a clairement condamné l'apartheid. Son attitude sans équivoque se reflète dans de multiples résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Toutefois, l'Afrique du Sud a fait la sourde oreille à ces appels. Par conséquent, il ne suffit pas de lancer des appels au Gouvernement sud-africain.

En effet, le régime de Pretoria, loin de reconnaître ses obligations et de mettre fin immédiatement à sa politique odieuse et tout à fait inadmissible de discrimination raciale a opté pour l'adoption de mesures qui tendent à perpétuer l'apartheid. Nous sommes convaincus, avec les pays membres du Mouvement des non-alignés, que pour obliger le Gouvernement sud-africain à mettre fin au régime anachronique et odieux de l'apartheid, il faut renforcer les sanctions obligatoires stipulées dans la résolution 418 (1977). A cet égard, notre délégation est disposée à parrainer tout projet de résolution qui irait dans ce sens.

Avant de conclure, je me vois obligé de mentionner l'intervention faite au cours de la réunion d'hier par le représentant du régime de Pretoria. Sans préjudice de la déclaration que vous venez de faire, Monsieur le Président, je tiens également à dire que le représentant de l'Afrique du Sud a, dans sa déclaration, fait preuve d'un manque de respect inadmissible envers l'autorité et la dignité du Conseil de sécurité. Nous ne pouvons que condamner cette déclaration. Les termes offensants qu'il a utilisés ne font que renforcer les raisons pour lesquelles nous sommes convaincus depuis longtemps qu'il est temps d'adopter des mesures pour forcer ce gouvernement à respecter la volonté de la communauté internationale. Le Conseil de sécurité ne doit pas fléchir dans ses efforts pour mettre fin à l'ignominieuse politique d'apartheid.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Argentine pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

Le Comte YORK von WARTENBURG (République fédérale d'Allemagne)

(interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous adresser les félicitations chaleureuses et sincères de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars. Nous sommes d'autant plus heureux de vous voir assumer la présidence que vous représentez un pays que des liens amicaux unissent au mien. Ma délégation est certaine que votre longue expérience diplomatique et votre sagesse politique vous permettront de mener nos délibérations à bon terme.

Ma délégation tient également à saisir cette occasion pour rendre un hommage chaleureux à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Vernon Walters. En dirigeant les travaux du Conseil au mois de février, il a de nouveau fait preuve de la richesse de son expérience dans de nombreux domaines, de ses compétences linguistiques bien connues et de sa grande sagesse.

L'interdiction de fait imposée à 17 organisations sud-africaines et au syndicat le plus important du pays, le Congress of South African Trade Unions (COSATU), ainsi que les restrictions imposées à plusieurs de leurs dirigeants par le Gouvernement sud-africain ont poussé la communauté internationale des Etats à se saisir une fois de plus de la situation en Afrique du Sud, ici, au Conseil de sécurité des Nations Unies. Comme l'a réitéré à maintes reprises le Gouvernement fédéral, la position de l'Afrique du Sud était déjà totalement inacceptable avant même que les nouvelles mesures répressives aient été adoptées par le Gouvernement sud-africain le 24 février 1988. L'état d'urgence, la violence, les pertes de vies constantes, l'arrestation de milliers de Sud-Africains, dont des enfants, les restrictions imposées aux médias, la répression croissante et la polarisation, ainsi que les nombreuses difficultés qui caractérisent la vie quotidienne du peuple africain témoignent d'une violation intolérable des droits de l'homme fondamentaux et, par conséquent, sont totalement incompatibles avec les principes pertinents consacrés par la Charte des Nations Unies.

Mon gouvernement rejette clairement et sans ambiguïté l'apartheid et exige que ce système soit démantelé sans plus tarder par des moyens pacifiques et au moyen d'un dialogue engageant tous les groupes intéressés de la société. Cette position a été énoncée à maintes reprises, en détail, en particulier au Conseil de sécurité. Par conséquent, ma délégation se limitera aujourd'hui à quelques observations sur les mesures les plus récentes de répression, qui ont déjà été

Le Comte York von Hartenberg (RFA)

énergiquement condamnées par le Gouvernement fédéral et par les autres membres de la Communauté européenne dans leur déclaration du 25 février 1988.

Les mesures les plus récentes prises par le Gouvernement sud-africain et l'interdiction de toutes les activités politiques imposée à diverses organisations et à plusieurs de leurs personnalités dirigeantes, ainsi que la brève détention de l'archevêque Tutu et d'autres personnalités religieuses par la police sud-africaine sont le reflet d'une nouvelle "qualité" de répression et représentent à divers points de vue un tournant historique dans l'évolution de l'Afrique du Sud.

Premièrement, le Gouvernement sud-africain a clairement montré par ses actions qu'il semble manquer du pouvoir et de la volonté de réaliser l'objectif, qu'il ne cesse de proclamer, d'introduire plus de démocratie et d'opérer une transition pacifique et bien agencée vers une Afrique du Sud libérée de toute discrimination politique. Tout gouvernement qui impose une interdiction de fait aux organisations mêmes dont le but est de vaincre la politique d'apartheid par des moyens pacifiques ou dont la vocation est d'apporter une aide humanitaire aux détenus politiques ou à leurs familles doit être considéré comme n'étant pas disposé, de toute évidence, à transposer dans la réalité les réformes qui sont nécessaires en Afrique du Sud.

Le Comte York von Wartenburg (RFA)

La mesure interdisant aux organisations professant des buts pacifiques de se livrer à une activité politique quelconque amène forcément à la conclusion que le Gouvernement sud-africain a l'intention de réprimer systématiquement les voix qui sont ou critiques ou qu'il juge compromettantes, et de diviser la société sud-africaine en recourant à la force. Comme le Gouvernement fédéral l'a déclaré à maintes reprises et tout dernièrement encore par la voix du Chancelier fédéral Helmut Kohl à l'occasion de la visite de ce dernier au Mozambique il y a quelques semaines, tous les groupes de la société sud-africaine, par le biais de leurs dirigeants authentiques, doivent participer aux négociations nécessaires au démantèlement de l'apartheid.

Si le Gouvernement sud-africain a l'intention d'établir une distinction entre, d'une part, les groupes serviles de la population noire et les groupes critiques de l'autre; si l'unique objectif du Gouvernement sud-africain est de coopter quelques groupes serviles de la population noire tout en perpétuant sa répression de la grande majorité de la population noire; si le Gouvernement sud-africain a l'intention d'instituer un nouveau système de patronage qui, en dernière analyse, s'avérerait n'être autre chose qu'un système étendu de l'apartheid; si tel donc, devait être le cas, ces tentatives seraient dès le départ vouées à l'échec. De telles tentatives ne sauraient être acceptées ni par la République fédérale d'Allemagne ni par la communauté internationale dans son ensemble.

Comme le Gouvernement fédéral l'a souligné en diverses occasions, l'apartheid ne peut être réformé. Il ne peut qu'être aboli dans son intégralité.

Deuxièmement, par les dernières mesures restrictives qu'il vient de prendre, le Gouvernement sud-africain a non seulement renforcé le système d'oppression mais manifesté une fois de plus son caractère répressif et totalitaire. Le Gouvernement sud-africain ne peut ignorer que, par ces mesures, il est interdit à la majorité écrasante de la population sud-africaine de se livrer à toute activité politique pacifique. En outre, cette majorité se voit privée de toute perspective de voir rapidement entamer un processus de réforme. Le Gouvernement sud-africain semble vouloir ignorer le fait que sa politique conduira nécessairement à de nouvelles tensions et à des troubles internes. Par conséquent si, dans les mois à venir, un nouveau cycle de violence voyait le jour, la responsabilité de cet état de choses, comme l'a déclaré le Ministre des affaires étrangères de la République fédérale, M. Genscher, le 26 février 1988, en incombera fondamentalement au Gouvernement sud-africain. Mais les mesures répressives prises par le Gouvernement sud-africain

Le Comte York von Wartenburg (RFA)

ne se limitent pas à la majorité noire opprimée d'Afrique du Sud; elles affectent également, en raison de la politique de déstabilisation de l'Afrique du Sud, à la population des Etats voisins. Il importe par conséquent que la communauté internationale se prononce sans équivoque sur les derniers événements survenus en Afrique du Sud et apporte son soutien aux pays voisins.

Troisièmement, par ces mesures, le Gouvernement sud-africain a prouvé une fois de plus qu'il fait fi de tous les avertissements et exhortations internationaux. Le Gouvernement fédéral a, maintes et maintes fois, demandé au Gouvernement sud-africain d'entamer enfin un dialogue sans condition avec les dirigeants authentiques des différents groupes de la population. Le Gouvernement sud-africain devrait savoir que la patience du Gouvernement fédéral a des limites. Nous demandons instamment à l'Afrique du Sud de ne pas persister dans les mesures répressives qu'elle a prises tout récemment et de répondre de façon positive à l'appel lancé par les Etats Membres de la Communauté européenne dans leur déclaration du 25 février 1988.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République fédérale d'Allemagne de ses paroles aimables à mon endroit.

L'orateur suivant est le représentant de la Tunisie, qui désire faire une déclaration en sa qualité de Président du Groupe des Etats arabes pour le mois de mars. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. GHIZAL (Tunisie) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, je suis heureux, au nom du Groupe arabe, que la Tunisie a l'honneur de présider ce mois-ci, de vous présenter nos sincères félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Nous sommes certains que votre sagesse, votre compétence et l'attachement de votre pays ami à la défense des causes de la justice, de l'équité et de la libération, sont les meilleurs garants du succès de nos travaux.

Qu'il me soit permis, en cette occasion, de rendre hommage à la façon extrêmement remarquable dont votre prédécesseur, le Représentant permanent des Etats-Unis, l'Ambassadeur Walters, a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Qu'il me soit également permis d'adresser mes remerciements à tous les membres du Conseil pour m'avoir permis de participer à la discussion de ce point de son ordre du jour, à savoir la question de l'Afrique du Sud.

M. Ghesal (Tunisie)

Le Groupe arabe aimerait profiter de cette intervention pour condamner à nouveau le régime injuste de la minorité blanche d'Afrique du Sud. Il tient à dénoncer la politique d'apartheid perpétuée par ce régime, politique considérée comme étant un crime contre l'humanité et une menace grave à la paix et à la sécurité internationales.

Le Conseil de sécurité se réunit au moment où l'arbitraire du régime de la minorité blanche d'Afrique du Sud contre les habitants autochtones de ce pays et le territoire nabimien voisin en est à son paroxysme. Au cours des quelques dernières années, les vagues de répression et les représailles quotidiennes lancées par le régime se sont poursuivies contre deux peuples qu'il prive de leurs droits légitimes à la liberté, à l'autodétermination et à une vie décente, lançant ainsi un défi à toutes les forces éprises de justice et d'équité dans le monde ainsi qu'aux résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations Unies.

L'état d'urgence imposé par le régime raciste depuis l'été 1985 sur une partie du territoire a été étendu à tout le territoire. Cet état d'urgence, qui est toujours en vigueur, a entraîné la mort de centaines de personnes, lors d'affrontements violents avec les forces de sécurité, et la détention de milliers d'autres, y compris de nombreux enfants en bas âge. Parallèlement à ces événements, d'autres, extrêmement graves, ont entraîné la création de mouvements radicaux qui ont contribué à la campagne de terrorisme et d'assassinat entreprise par le régime raciste, entraînant le meurtre de plusieurs combattants politiques noirs et la disparition de plusieurs autres.

M. Ghezal (Tunisie)

A ces événements viennent s'ajouter le renforcement des bantoustans et le feu vert donné à ses autorités pour réprimer les activités de libération et pour en déporter les habitants noirs afin de les isoler et de liquider leur cause.

Le régime de l'Afrique du Sud ne s'est pas limité aux mesures arbitraires imposées à l'intérieur, mais s'est livré à des raids destructeurs contre les pays africains voisins afin de les intimider et de les punir pour le soutien et l'assistance qu'ils apportent aux forces anti-apartheid, à l'instar de son allié, l'entité sioniste au Moyen-Orient.

L'opinion publique internationale dénonce vigoureusement l'obstination du régime de la minorité blanche à perpétuer ses injustices de même que l'apartheid comme une institution politique sociale découlant de la faillite de ses valeurs, afin d'étendre son hégémonie sur l'Afrique australe. L'opinion publique internationale exige des mesures appropriées pour détourner le régime de l'Afrique du Sud de cette voie et lance un appel à tous les pays épris de paix pour qu'ils apportent une plus grande assistance morale et financière à la majorité noire et appuient la lutte qu'elle mène sous la direction de ses deux mouvements de libération.

Les pouvoirs illimités conférés par le régime raciste aux forces de répression ont coupé du monde entier les zones où se sont produits les événements et empêché les médias locaux et étrangers d'y avoir accès et de rendre publics ces événements et les traitements infligés aux prisonniers politiques.

L'interdiction imposée, la semaine dernière, par le régime de l'Afrique du Sud à 17 organisations et 18 personnalités éminentes blanches et noires anti-apartheid pour les empêcher de mener leur noble tâche humanitaire alors qu'elles se sont distinguées par leur recours à des moyens pacifiques, tels que le dialogue et la consultation, n'est qu'une fuite vers l'avant et témoigne à nouveau que l'Afrique du Sud poursuit avec intransigeance sa politique arbitraire raciste, rejetant toutes les initiatives de changement pacifique de sa politique et, par conséquent, ignorant les appels de la communauté internationale et méconnaissant les résolutions des Nations Unies.

Tout en condamnant catégoriquement le régime de l'Afrique du Sud pour l'interdiction imposée aux activités des organisations et des personnalités pacifiques afin d'intensifier sa politique raciste, le Groupe arabe rend hommage à la lutte des peuples de l'Afrique du Sud et de la Namibie. Le Groupe arabe les appuie dans la lutte légitime qu'ils mènent pour instaurer une société démocratique

M. Ghezal (Tunisie)

où tous les groupes de la société de l'Afrique du Sud seraient égaux quels que soient la couleur, la religion ou la race. La volonté des peuples à obtenir la libération sera sans aucun doute victorieuse.

Face à l'intransigeance du régime d'apartheid en Afrique du Sud et en Namibie et à ses actes d'agression contre les pays africains voisins, il incombe à la communauté internationale et, en particulier, au Conseil de sécurité d'adopter les mesures qui s'imposent afin de dissuader ce régime odieux de recourir à des pratiques inhumaines et de poursuivre sa politique contraire au droit et à la justice.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Tunisie de ses commentaires sur la politique de mon pays et des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est S. E. M. Oscar Oramas Oliva (Cuba), Président en exercice du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. ORAMAS-OLIVA (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : Au nom du Comité spécial chargé d'examiner la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, je voudrais exprimer ma sincère reconnaissance pour l'occasion qui m'est offerte, en ma qualité de président par intérim du Comité spécial, de prendre la parole devant le Conseil de sécurité dans le cadre de l'examen de la situation critique à laquelle est confrontée notre organisation en ce qui concerne l'Afrique du Sud.

Qu'il me soit permis également de vous dire, Monsieur le Président, combien je suis heureux et satisfait de vous voir présider le Conseil en cette occasion. L'attachement du peuple et du Gouvernement de la République socialiste fédérative de Yougoslavie à la cause de la décolonisation de même que votre éminente contribution aux travaux de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine et dans d'autres encore sont bien connus de tous. Votre dévouement et votre appui personnels à la cause de l'anticolonialisme et de l'opposition à l'apartheid sont, en effet, un fait établi. En tant que membre actif du Comité spécial des Vingt-Quatre, vous avez donné, pendant très longtemps, la preuve de vos qualités de chef, de votre prudence et de vos talents de diplomate.

M. Oramas-Oliva

Je voudrais de même exprimer la reconnaissance du Comité spécial à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Walters, des Etats-Unis, pour la manière dont il a dirigé les délibérations sur les points dont le Conseil a été saisi en février.

Les deux maux qui sévissent en Afrique du Sud et en Namibie, l'apartheid et l'oppression raciste et le traitement inhumain et souffrances infligés aux peuples de la région par le régime de l'apartheid de Pretoria ne font qu'empirer. Il en est ainsi en ce moment même où nous nous trouvons réunis ici pour examiner la situation. Tout en déplorant la situation particulièrement critique de tous ceux qui sont tombés victimes de ce régime pervers et tout en condamnant de la manière la plus énergique l'intransigeance du Gouvernement sud-africain, je tiens à souligner la responsabilité solennelle qu'a la communauté internationale d'adopter des mesures efficaces pour aider à la restauration du droit légitime à la liberté et à l'autodétermination des peuples d'Afrique du Sud et de Namibie.

M. Oramas-Oliva

Ces peuples luttent - et des milliers de gens ont sacrifié leur vie - pour les principes mêmes sur lesquels reposent les Nations Unies : l'égalité des peuples, le droit des hommes et des femmes de toutes les races à vivre dans la dignité et à jouir de leurs droits de l'homme et de leurs droits politiques fondamentaux.

La situation en Afrique du Sud a considérablement empiré ces derniers temps. J'en veux pour preuve la vague d'arrestations massives et les mesures brutales de répression, qui sont arrivées à leur paroxysme avec la détention humiliante de l'archevêque Tutu et d'autres personnalités religieuses et avec l'interdiction de 17 organisations qui s'opposent pacifiquement à l'apartheid. Ces événements montrent à l'évidence que le régime raciste de Pretoria n'a pas la moindre intention de répondre aux appels de la communauté internationale et d'opérer un changement pacifique en Afrique du Sud et en Namibie.

Notre organisation, et en particulier cet auguste conseil, a adopté maintes décisions et formulé divers plans d'action destinés à mettre fin à cette situation intolérable. Mais les décisions et les plans restent lettre morte en raison de l'attitude intransigeante du régime d'apartheid en Afrique du Sud, du mépris flagrant de ce dernier pour la volonté exprimée par la communauté internationale; en raison aussi de la collaboration, de l'appui et de l'assistance que le régime reçoit de certains gouvernements.

A l'issue de son examen détaillé des questions de Namibie, de la décolonisation et de l'apartheid, l'Assemblée générale à sa dernière session, a adopté toute une série de décisions et de résolutions montrant clairement quelle est la marche à suivre pour éliminer l'anomalie qui existe en Afrique australe, à savoir imposer des sanctions obligatoires globales contre le régime raciste de Pretoria. Pour sa part, le Comité spécial des Vingt-Quatre est convaincu que seule l'application de sanctions globales et obligatoires permettra de sortir de la situation de stagnation actuelle et de progresser sur la voie de la liberté. Le Conseil de sécurité, organe principal chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, doit sur le champ prendre des dispositions pour appliquer sans plus tarder les mesures recommandées à maintes reprises par l'Assemblée générale dans ce sens.

M. Oramas-Oliva

En dépit des appels réitérés et unanimes de la communauté internationale pour que l'on mette fin à la violence et à la répression contre les habitants de l'Afrique et pour qu'on libère de toute urgence et sans condition les personnes détenues arbitrairement ou incarcérées, l'Afrique du Sud persiste à faire fi de la volonté de la communauté internationale en multipliant la promulgation de lois inhumaines et injustes. Mandela et ses nombreux compatriotes languissent depuis 25 ans en prison. La libération immédiate de Nelson Mandela et des autres prisonniers politiques est une condition préalable indispensable au règlement juste et pacifique de problème de l'Afrique du Sud. Dès lors, l'Organisation doit exiger que l'Afrique du Sud mette fin sans retard à ces incarcérations.

Ce mépris flagrant montre bien la ténacité du régime raciste - principal adversaire des Nations Unies - qui s'efforce par tous les moyens de faire obstacle à la promotion de la cause de la dignité humaine, de l'égalité et de la justice.

Il est tout à fait clair que la communauté internationale a le devoir d'accroître son aide aux peuples opprimés d'Afrique du Sud, à leurs mouvements de libération nationale et aux organisations religieuses et non religieuses qui, en Afrique du Sud, luttent courageusement pour défendre les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le Président par intérim du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux des paroles aimables qu'ils a eues pour mon pays, mon peuple et moi personnellement.

L'orateur suivant est le représentant de la Bulgarie, qui souhaite faire une déclaration en sa qualité de président du Groupe des Etats d'Europe orientale pour le mois de mars. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. GARVALOV (Bulgarie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, qu'il me soit tout d'abord permis, en ma qualité de président du Groupe des Etats d'Europe orientale pour le mois de mars, de vous présenter mes félicitations les plus cordiales à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Je suis certain que vos qualifications professionnelles bien connues, votre vaste expérience diplomatique et vos grandes connaissances assureront le succès des travaux de cet organe si important. Je tiens également à dire notre joie de voir l'un des plus éminents représentants de la République fédérative socialiste de Yougoslavie - avec laquelle nos pays

M. Garvalov (Bulgarie)

entretiennent des relations d'amitié et d'étroite coopération dans tous les domaines et unissent leurs efforts pour garantir la paix et la sécurité internationales - présider les travaux du Conseil de sécurité.

Je saisis également cette occasion pour dire notre reconnaissance à votre prédécesseur, S. E. l'Ambassadeur Vernon Walters, Représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique, pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil pendant le mois de février.

Le Conseil de sécurité a été convoqué pour étudier la situation en Afrique du Sud, où le racisme et le colonialisme sont érigés en politique d'Etat. La détérioration la plus récente de la situation s'est produite lorsque le régime raciste de Pretoria a décidé, le 24 février 1988, d'interdire les activités politiques d'un certain nombre d'organisations démocratiques populaires, décision suivie de nouvelles mesures de répression. L'interdiction concerne 17 organisations, dont le plus important syndicat noir : le Congress of South African Trade Unions - et le United Democratic Front, qui englobe des centaines d'organisations et regroupe quelque 2 millions d'Africains noirs et de membres d'autres groupes ethniques. L'interdiction s'étend également aux activités de 18 dirigeants noirs. Ils ne peuvent prendre part à aucune activité jugée politique ni même réclamer des sanctions.

Aux fins de perpétuer l'odieux système d'apartheid, le régime raciste de Pretoria est prêt à écraser toute forme d'opposition bénigne et pacifique à sa politique. Cependant, la répression massive, la violence et les importantes restrictions imposées à la presse en vertu de l'état d'urgence permanent se sont avérées insuffisantes pour réprimer la colère et les protestations populaires. Nous apprenons maintenant que le régime d'apartheid envisage de nouvelles mesures législatives pour réduire totalement au silence ses opposants dans tous les milieux, qu'ils soient noirs ou blancs. Le Parlement sud-africain étudie une loi appelée Promotion of Orderly Internal Politics Bill pour limiter les activités des organisations et des particuliers qui reçoivent des fonds de l'étranger pour des activités qui, de l'avis du régime raciste, risquent de mettre en danger la sécurité nationale.

Les pays socialistes condamnent énergiquement cette initiative du régime raciste, qui n'est que la dernière en date dans la longue liste des crimes perpétrés par Pretoria contre son propre peuple. Ces agissements ont porté un coup sévère aux perspectives de règlement politique de la crise engendrée et aggravée

M. Garvalov (Bulgarie)

par le régime raciste et sa politique d'apartheid. Une fois de plus, ils soulignent la gravité de la menace que l'Afrique du Sud raciste fait peser sur la paix et la sécurité internationales ainsi que la nécessité urgente d'un plus grand isolement international et de l'imposition de sanctions complètes et obligatoires, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

M. Garvalov (Bulgarie)

Il est devenu parfaitement évident qu'il ne suffit pas de continuer à dénoncer le régime d'apartheid. Le moment est venu de prendre des mesures pratiques. C'est la raison pour laquelle nous appuyons l'appel universel à l'imposition de sanctions obligatoires globales contre le régime raciste de Pretoria qui, dans les conditions actuelles, est le seul moyen pacifique dont on dispose pour éliminer le système d'apartheid.

La politique de terrorisme d'Etat, de répression et d'interdictions ne rompra pas la volonté des patriotes sud-africains. Leur lutte altruiste pour défendre leurs droits inaliénables a toujours joui et continuera de jouir de l'appui et de la solidarité totale des pays socialistes. Nous ne doutons aucunement que leur noble cause l'emportera en fin de compte, et nous sommes convaincus que les Nations Unies, et notamment leur Conseil de sécurité, sont tenus de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le triomphe de cette cause.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Bulgarie pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Guyana. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. INGANALLY (Guyana) (interprétation de l'anglais) : Dans sa politique continue d'agression contre le peuple de Namibie, le régime raciste d'Afrique du Sud a conçu et appliqué de nouvelles mesures pour préserver l'atroce système d'apartheid. Les médias internationaux, la semaine dernière, ont décrit dans le détail les dernières mesures de répression. Se faisant l'écho des cris des malheureuses victimes, ces dépêches ont ému la communauté internationale et l'ont obligée à prendre conscience de la détérioration de la situation dans la région.

Cette évolution inquiétante a poussé le Conseil à se réunir pour examiner ses conséquences sur la paix et la sécurité internationales. A ce stade, Monsieur le Président, le Conseil est particulièrement fortuné de vous avoir comme président, vous, l'éminent représentant de la Yougoslavie. Représentant un pays non aligné dont le palmarès en matière de colonialisme et d'apartheid est bien connu, vous apporterez assurément à ce débat la compréhension et la détermination qui sont si nécessaires à l'examen de la malheureuse situation qui existe en Afrique du Sud. Je vous souhaite plein succès dans votre tâche. Je tiens également à exprimer notre sincère reconnaissance à votre prédécesseur immédiat, l'Ambassadeur Vernon Walters, des Etats-Unis d'Amérique. Enfin, je remercie vivement le Conseil de m'avoir permis de participer à la discussion de l'importante question dont il est saisi.

M. Insanally (Guyana)

A la suite des événements qui viennent de se produire en Afrique du Sud, mon gouvernement a publié une déclaration condamnant la brutalité injustifiée par l'Afrique du Sud contre ceux qui, par des moyens non violents et légitimes, résistent au monstre de l'apartheid.

"Cette évolution confirme", à notre avis, "que le régime de Pretoria ne se soucie nullement d'un changement pacifique en Afrique du Sud et montre le côté parfaitement creux des discours de réforme du régime. Les mesures prises trahissent son désespoir et révèlent le mépris des dirigeants racistes blancs pour la majorité opprimée d'Afrique du Sud." (A/43/188, annexe)

Le texte complet de notre déclaration a été depuis communiqué au Secrétaire général, et je crois savoir qu'il a été distribué comme document officiel de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Le communiqué reflète la préoccupation et l'indignation qu'ont suscitées dans notre pays les mesures prises récemment par les dirigeants de Pretoria.

Nous espérons que toutes les nations éprises de liberté élèveront la voix pour dénoncer les restrictions soudaines et draconiennes imposées aux masses sud-africaines. Un état d'urgence quasi permanent existe maintenant dans tout le pays, étouffant en fait toute opposition à la pratique de l'apartheid. Nous croyons savoir que près de 17 organisations établies et d'autres particuliers se sont vu interdire toutes activités que le régime de Pretoria considère comme une critique de sa politique. Ces entités comprennent l'Eglise, les syndicats et de nombreux autres secteurs importants de l'opinion publique. Les protestations qu'elles ont élevées ne peuvent en aucun cas être considérées comme violentes; il s'agit tout simplement d'une forme de résistance passive face à des lois éminemment injustes. Cette campagne, dans les conditions qui règnent aujourd'hui en Afrique du Sud, ne peut être que louée pour la retenue et le sens des responsabilités qui l'ont caractérisée jusqu'ici.

La réponse des autorités, cependant, a été le recours à la force dans le but évident d'étouffer tout signe de résistance. La sévérité des représailles a étonné les observateurs les plus cyniques et les plus accoutumés à la violence du gouvernement Botha. On ne peut qu'en conclure que le régime a fermement emprunté une voie qui ne peut mener qu'à de nouveaux actes de violence, à de nouvelles effusions de sang et à l'instabilité. Ce point de vue a été en fait exprimé dans

M. Insanally (Guyana)

une pétition distribuée récemment par un groupe de membres respectés du clergé, y compris l'archevêque Tutu et le Rév. Beosak. Pour ces Sud-Africains, il est clair que Pretoria n'est pas prêt d'accepter un changement non violent ou pacifique et qu'il cherchera plutôt à perpétuer sa domination sur la malheureuse majorité par des mesures impitoyables de coercition.

Les augures ne sont pas très encourageants en ce qui concerne l'amélioration du sort des opprimés. Tout semble indiquer qu'à l'avenir les forces de répression vont être renforcées plutôt que réduites. Dans deux des élections partielles tenues récemment dans la province du Transvaal, le parti conservateur d'extrême droite aurait obtenu des gains importants. Cet élément est bien connu pour sa forte opposition à toute sorte de libéralisation en faveur de la population noire d'Afrique du Sud. Si son influence s'étend, on peut s'attendre à une persécution plus intense de la part des partisans de l'apartheid. L'oppression pourrait même alors se renforcer et, par conséquent, devenir plus difficile à éliminer. En agissant pour réprimer tous les groupes et individus qui luttent contre l'apartheid, le régime de Pretoria a indiqué clairement qu'il ne tolérera aucune dissension, d'où qu'elle vienne. Si elles sont adoptées, les lois qui ont été proposées pour restreindre l'apport de fonds de l'étranger destinés à aider la lutte d'opposition contribueront effectivement à étouffer la voix de la protestation et la capacité des opprimés de résister à la puissance de leurs oppresseurs. S'adressant au Conseil, hier, le porte-parole du régime a affirmé que la seule raison pour laquelle on avait adopté ces lois draconiennes était pour préserver l'ordre interne. Il a parlé "d'idéologies mal venues" (S/PV.2793, p. 14), qui n'ont pas leur place en Afrique du Sud. Ces termes méprisants ne peuvent être interprétés par le Conseil que comme signifiant que la dictature fasciste qui dirige maintenant le pays n'acceptera aucun système qui soit différent du sien. Face à une telle arrogance, le Conseil n'a d'autre choix que de rejeter la défense du régime et de réaffirmer le droit du mouvement anti-apartheid de faire connaître sa désapprobation de l'une des tyrannies les plus inhumaines que le monde ait jamais connue. Le Conseil doit par conséquent engager vivement les dirigeants de Pretoria à entendre les voix indignées qui se sont élevées partout contre son violent abus de pouvoir.

M. Insanally (Guyana)

On peut douter par conséquent que le régime accède à d'autres supplications du Conseil. Le porte-parole de l'Afrique du Sud a parlé d'une manière qui nous renforce dans notre conviction qu'elle n'a pas l'intention de le faire. Le temps est maintenant venu, à notre avis, de prendre des sanctions qui serviront à promouvoir le changement.

M. Insanally (Guyana)

Nous devrions envisager de renforcer les mesures existantes et appliquer toutes mesures additionnelles qui pourraient être jugées nécessaires. Après tout, c'est peut-être le seul langage que comprendra Pretoria et qui le convaincra que la communauté internationale ne saurait tolérer la barbarie avec laquelle il traite la population noire de l'Afrique du Sud.

Toutefois, en dernière analyse, c'est, à notre avis, la volonté et le courage des hommes, des femmes et des enfants opprimés qui mettront leurs tortionnaires à genoux. Les esclaves se débarrasseront de leurs chaînes et revendiqueront la liberté et l'indépendance dont ils sont depuis si longtemps privés. La communauté internationale et, notamment, le Conseil doivent par conséquent leur apporter leur plein appui dans les jours à venir en ne se lassant pas de déclarer clairement que l'apartheid n'a pas sa place dans notre société des nations.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Guyana des aimables paroles qu'il a eues au sujet des politiques de mon pays et à mon égard.

Il n'y a plus d'orateur pour la présente séance. La prochaine séance du Conseil de sécurité consacrée à l'examen de la question inscrite à son ordre du jour aura lieu le lundi 7 mars, à 11 heures.

La séance est levée à 13 h 10.